

Pierre Marie MODEST

Drame à Osaka (Japon) en 1868



- l'association manque de photo et fait appel à toute personne qui pourrait lui en fournir une
- si la présence de la personne objet de cette fiche n'agréait pas un ayant droit, l'association retirerait l'intéressé de ce fichier sur simple demande attestée

Fils de Jacques Marie et de Marie Olive KERGONOU, Pierre Marie naît dans une famille du village du Cosquer le 17 septembre 1842. Ses parents sont mentionnés en 1855 au décès de la mère, lui comme aide cultivateur, elle comme mendiante. Elle est pourtant sœur d'Yves, cultivateur, maire en 1844. Il faut se rappeler de la raison sociale des mendiants en Bretagne à cette époque. A noter qu'elle décède à Toullogot et que le seul bâtiment qui existe en ce lieu est le corps de garde de la batterie élevée à la demande de Vauban entre les plages de Porsmilin et du Trez-Hir et qui à cette époque semble désaffectée.

L'acte de décès de Pierre Marie, reporté sur les registres d'état-civil de la mairie de Plougonvelin, le dit mort le 8 mars 1868 sur rade, à Osaka, étant embarqué sur la frégate Dupleix, comme matelot de 2^{ème} classe, engagé volontaire pour 7 ans. Cet acte est enregistré à en juin 1868 montrant une correspondance somme toute rapide.



*Corvette à vapeur Dupleix
mise en service 1862,
retirée 1887*

Or, ce jour-là, le 8 mars 1868, à Osaka, se produit un événement qui marque les relations du Japon avec le monde et qui a un certain retentissement jusqu'à Paris.

Un article du Monde Illustré du 13 juin 1868, signé de J. Brunet, capitaine d'artillerie de la mission militaire de France au Japon relate bien la situation.

Dans un contexte de guerre civile au Japon entre les partisans de l'ouverture et les partisans du système féodal, alors que les ports s'ouvrent progressivement aux relations internationales sous la pression des Occidentaux, la corvette à vapeur Dupleix est envoyée pour la seconde fois (1^{ère} campagne 1862/1865) en mission de reconnaissance et d'hydrographie au Japon en février 1868. Elle est sous le commandement du capitaine de frégate Abel Bergasse Dupetit-Thouars, lui-même sous les ordres du capitaine de vaisseau Roy, commandant la frégate à hélice « Vénus ». Début mars, ces deux navires se trouvent de conserve dans la rade d'Osaka. Ce 8 mars, tandis un groupe d'officiels visite la ville, la chaloupe à vapeur du Dupleix qui effectue des relevés d'hydrographie est chargée de récupérer les personnalités à l'issue de leur passage à terre. A quai à Sakai, en position d'attente, la chaloupe et son équipage sont attaqués par un groupe de samouraïs appartenant au daimyo (gouverneur féodal) de la province de Tosa. Onze jeunes marins dont leur chef, l'aspirant Charles Guillou furent tués à coups de fusils et par armes blanches.

Il semble qu'un quiproquo ou mauvaise compréhension des conventions en vigueur pourrait être à l'origine de l'attaque japonaise.

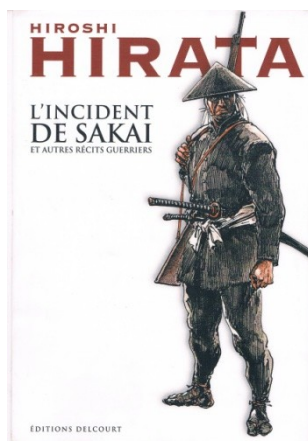
*Journal « le monde illustré »
du 13 juin 1868, p. 377*



Le consul général de France au Japon, Léon Roches, au nombre des officiels présents, proteste énergiquement, exige les excuses du ministre japonais, une indemnité de 830 000 francs somme énorme pour l'époque (à l'intention des familles des victimes). Les coupables, arrêtés, sont condamnés à la mort cérémonielle et honorable des samouraïs, par seppuku (ou hara-kiri).

C'est le commandant du Dupleix qui est chargé de représenter la France à la cérémonie. Elle a lieu à Sakai, dans l'enceinte du temple de Myokokuji, 8 jours après l'incident. Après le onzième condamné, le commandant Dupetit-Thouars demande la grâce des 9 autres. Il pense, écrit-il dans son journal, que ce châtement ne peut atteindre son but d'exemplarité et risque de transformer les samourais en héros. Le commandant, chrétien convaincu et soldat aguerrri veut ainsi manifester sa magnanimité mais ces sentiments d'humanité sont interprétés par les Japonais comme une faiblesse.

Cet incident oublié du côté français marque, côté japonais, l'effondrement du système féodal national.



Il fait l'objet d'un manga récent, traduit en français et édité par Guy Delcourt en 2009.

Les tombes des onze marins français sont toujours visibles au cimetière des étrangers de Kōbe, dans un espace surmonté d'une grande croix de granit où sont alignées leurs onze pierres tombales. Les onze samouraïs sacrifiés du clan de Tosa sont eux inhumés à Sakai, dans le temple de Hojuin devenu jardin d'enfants, voisin du temple de Myokokuji reconstruit après la guerre, dans un enclos de la cour une stèle rappelle leur fin dramatique.



Vue générale du monument de Kōbé ...



*... la croix, son socle
et le nom « Duplex » ...*



*... et la pierre sous
laquelle
Pierre Marie Modest*

Plougonvelin, le 11 avril 2016
Rémy le Martret
président de PHASE